



R É P U B L I Q U E E T C A N T O N D U J U R A

Service de l'aménagement du territoire

*SECTION CADASTRE ET GÉOMATIQUE*

## **BIENS-FONDS**



---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>DISPOSITIONS LÉGALES ET DIRECTIVES .....</b>	<b>1</b>
1.1	CONFÉDÉRATION.....	1
1.2	CANTON.....	1
1.3	AUTRES INSTANCES.....	1
<b>2</b>	<b>GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>1</b>
2.1	TOPOLOGIE.....	1
2.2	CONDITIONS GÉOMÉTRIQUES .....	2
2.3	REPRÉSENTATION DU PLAN / PRESCRIPTION DE DESSIN.....	2
2.4	PÉRIMÈTRE DE LA GESTION DE DONNÉES .....	2
2.5	OBJETS PROJETÉS .....	2
2.6	POINTS LIMITE.....	2
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DES DONNÉES.....</b>	<b>3</b>
3.1	TABLES DE LA DESCRIPTION DES DONNÉES EN INTERLIS .....	3
3.2	DOMAINE .....	3
3.3	ATTRIBUTS.....	4



## **1 DISPOSITIONS LÉGALES ET DIRECTIVES**

### **1.1 CONFÉDÉRATION**

- Ordonnance du 18.11.92 sur la mensuration officielle (OMO) ;
- Ordonnance technique du 10.06.94 sur la mensuration officielle (OTEMO) ;
- Ordonnance pour la protection des ouvrages militaires du 2 mai 1990 et les commentaires y relatifs du 1<sup>er</sup> février 1995.
- Loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 (LFo).
- Directives pour l'analyse et l'adaptation des informations existantes sur les points limite de septembre 1994.

### **1.2 CANTON**

- Loi sur les levés topographiques et cadastrales<sup>1</sup> ;
- Directive du 5 juillet 1994 relative à une construction sur plusieurs fonds.
- Directive 3.1 Abornement.

### **1.3 AUTRES INSTANCES**

- Mise en œuvre du GPS dans la mensuration officielle pour le levé des points de détail du 23.11.01, éditée par la conférence des services cantonaux du cadastre (voir document 4.2.1).

## **2 GÉNÉRALITÉS**

Le thème 'biens-fonds' comprend les biens-fonds, les droits distincts et permanents, les mines et les points limite.

### **2.1 TOPOLOGIE**

La topologie du thème 'biens-fonds' est la partition du territoire (AREA).

<sup>1</sup> RSJU 215.341

## 2.2 CONDITIONS GÉOMÉTRIQUES

Les seuls éléments géométriques sont la droite et l'arc de cercle <sup>2</sup>. Les droites et les arcs de cercle peuvent se recouper jusqu'à 5cm, mais sont bien sûr à éviter.

## 2.3 REPRÉSENTATION DU PLAN / PRESCRIPTION DE DESSIN

Chaque objet du thème 'biens-fonds' est représenté au plan par une ligne.

Les prescriptions de dessin <sup>3</sup> pour l'établissement du plan du registre foncier, sont applicables pour les écritures, genres de lignes et marques.

Les numéros des portions de parcelle ne sont pas représentés sur le plan du Registre foncier. Pour les droits distincts et permanents le numéro est saisi sans les parenthèses, mais sera écrit sur le plan avec les parenthèses.

## 2.4 PÉRIMÈTRE DE LA GESTION DES DONNÉES

L'unité de gestion des données correspond à la commune politique.

Si la limite communale est définie comme milieu ou comme bord d'une eau courante, la rive à l'extérieur de la commune est également levée. La limite communale n'est clairement visible qu'en relevant l'objet au complet.

## 2.5 OBJETS PROJETÉS

Les objets projetés du thème 'biens-fonds' font partie intégrante du modèle des données <sup>4</sup>. Ils sont saisis dès que la procédure de mutation est en cours.

## 2.6 POINTS LIMITE

Par principe les points limite sont contrôlés. Les points limite non obligatoirement contrôlés sont les points limite non définis exactement, les points limite qui se trouvent au milieu d'un cours d'eau ou encore les points limite calculés.

Les points limite récupérés fiables ne sont pas recherchés sur le terrain. Les points limite récupérés non fiables sont levés sur le terrain ou contrôlés par une méthode adéquate au bureau.

Afin de simplifier l'abornement et éviter ainsi la digitalisation de points inutiles, les points limite recherchés et non retrouvés alignés graphiquement seront supprimés.

Le point limite digitalisé sur le plan graphique peut avoir sa matérialisation modifiée s'il n'a pas été retrouvé sur le terrain.

Chaque sommet des surfaces du thème 'biens-fonds' doit avoir une relation directe avec un objet point limite ou point limite territoriale.

<sup>2</sup> Article 11 de l'OTEMO

<sup>3</sup> Prescriptions pour la représentation du plan du registre foncier, éditées par la D+M en 1995

<sup>4</sup> Article 8 de l'OTEMO

A l'exception des avants points limite, chaque objet 'point\_limite' doit être en relation avec au moins un sommet d'une surface du thème 'biens-fonds'.

### 3 DESCRIPTION DES DONNÉES

#### 3.1 TABLES DE LA DESCRIPTION DES DONNÉES EN INTERLIS

Les informations relatives aux tables du catalogue jurassien des données pour le thème 'Biens\_fonds' sont données ici.

<b>TABLES</b>	<b>Signification</b>	<b>Géométrie</b>
Mise_a_jourBF	Permet le suivi de la mise à jour des objets du thème BF.	Aucune ou surfacique
Point_limite	Contient les points limite.	Coordonnées bidimensionnelles (CoordP)
PosPoint_limite	Contient les informations pour le positionnement du numéro du point limite	Coordonnées bidimensionnelles (CoordP)
SymbolePoint_limite	Contient l'information pour l'orientation du symbole	-
ImmeubleProj	Contient les informations de l'immeuble projeté.	Surfacique
PosImmeubleProj	Contient les informations pour le positionnement du numéro de l'immeuble projeté.	Coordonnées bidimensionnelles (CoordP)
Bien_fondsProj	Contient les informations du bien fonds projeté.	Surfacique
DDPProj	Contient les informations du DDP projeté.	Surfacique
MineProj	Contient les informations de la mine projetée.	Surfacique
Immeuble	Contient les informations de l'immeuble.	-
PosImmeuble	Contient les informations pour le positionnement du numéro d'immeuble.	Coordonnées bidimensionnelles (CoordP)
Bien_fonds	Contient la géométrie des biens-fonds.	Area
DDP	Contient la géométrie des DDP.	Surface
Mine	Contient la géométrie des mines	Surface

#### 3.2 DOMAINE

Le domaine Genre\_Immeuble permet de définir :

- Bien\_fonds ;
- DDP superficie ;
- DDP source ;
- DDP concession ;
- DDP autre (Cette valeur n'est pas utilisée par le Canton du Jura) ;
- Mine

### 3.3 ATTRIBUTS

Ce tableau présente les attributs spécifiques au thème 'Biens\_fonds'. Les tables 'DDP' et 'Mine' ne sont pas décrites ici puisqu'elles sont identiques à la table 'Bien\_fonds' à l'exception de la géométrie qui est de type surface.

TABLES	Attributs	Type de données INTERLIS	Explications / remarques
Mise_a_jourBF	IdentDN	TEXT*12 Domaine de valeurs : voir paragraphe 3.1, directive 6.8	Le domaine de numérotation permet à tout objet de la BF d'être unique.
	Identification	TEXT*12 Domaine de valeurs de l'abréviation du type : MENSLOT ; MUTATION ; MISEJOUR. Domaine de valeurs du N° d'ordre du mandat : 1 à 9999	L'identification est donnée par l'abréviation du type de mandat et par le numéro d'ordre du mandat. Soit : MENSLOT0012 : Mensuration officielle MUTATION0345 : Mutation MISEJOUR0001 : Mise à jour
	Description	TEXT*30	Morcellement parcelle 124 Réunion parcelles 365 et 467
	Perimetre	OPTIONAL Surface	Périmètre de tout le secteur concerné par le mandat.
	Validite	Domaine de valeurs : 'valable' ou 'projete'	Caractère des objets de la mise à jour. Cette valeur influence le contenu des tables « XXXXProj ».
	En_vigueur	OPTIONAL DATE	Correspond à la date de saisie des informations.
	Enregistrement_RF	OPTIONAL DATE	Correspond à la date d'inscription au RF.
	Date1	OPTIONAL Date	<i>Pas utilisée par le canton du Jura.</i>
Date2	OPTIONAL Date	<i>Pas utilisée par le canton du Jura.</i>	
Point_limite	Identification	OPTIONAL TEXT*12	Le numéro du point limite est libre et n'est pas demandé dans le fichier ITF.
	Geometrie	CoordP	Coordonnées bidimensionnelles du point.
	PrecPlan	0.0 .. 700.0 en cm	Si la valeur n'est pas connue, il faut en discuter avec la SCG.
	FiabPlan	0 1	conforme à MO93 non conforme à MO93
	Signe	Domaine de valeurs : Materiel.	Nature de la matérialisation du point.
	Defini_exactement	0 1	répond à l'article 31 al. 1 de l'OTEMO. répond à l'article 31 al. 2 de l'OTEMO.
	Anc_borne_speciale	0 1	Lorsqu'une ancienne borne spéciale est déclassée en un point limite uniquement, il faut répondre oui.
	Provenance	Domaine de valeurs : Genre_provenance	Définit comment le point a été déterminé. Spécificité jurassienne
PosPoint_limite	Pos	CoordP	Coordonnées de la position du numéro du point. Par défaut, le numéro est positionné en haut à droite du point.
	Ori	OPTIONAL Rotation	Gisement de l'inscription du numéro du point.
	HAlI	OPTIONAL HALIGNMENT Domaine de valeurs : 0 à 2	Alignement horizontal du numéro du point.
	VAlI	OPTIONAL VALIGNMENT. Domaine de valeurs : 0 à 4.	Alignement vertical du numéro du point.
Symbole_Point_limite	Ori	OPTIONAL Rotation	Gisement du symbole.

TABLES	Attributs	Type de données INTERLIS	Explications / remarques
Immeuble	IdentDN	TEXT*12 Domaine de valeurs : voir paragraphe 3.1, directive 6.8	Le domaine de numérotation permet à tout objet de la table 'immeuble' d'être unique.
	Numero	TEXT*12	Contient uniquement le numéro de l'immeuble. Lorsqu'il s'agit d'un DDP, le numéro n'est pas saisi entre parenthèses.
	EGRIS_EGRID	OPTIONAL TEXT*14	Doit permettre le lien avec le RF
	Validite	Domaine de valeurs : en_vigueur ; litigieux.	Qualifie l'état de l'immeuble.
	Integralite	Domaine de valeurs : complet ; incomplet	Si l'immeuble se trouve en partie en dehors du lot, il faut mettre incomplet.
	Genre	Domaine de valeurs : Genre_Immeuble	Définit le genre de l'immeuble
	Superficie_totale	OPTIONAL DIM2	La valeur est saisie uniquement dans le cas des parties d'immeubles.
PosImmeuble	Pos	CoordP	Coordonnées de la position du numéro.
	Ori	OPTIONAL Rotation	Gisement de l'écriture.
	HAIi	OPTIONAL HALIGNMENT. Domaine de valeurs : 0 à 2.	Alignement horizontal de l'écriture par rapport au point d'accrochage.
	VAIi	OPTIONAL VALIGNMENT. Domaine de valeurs : 0 à 4.	Alignement vertical de l'écriture par rapport au point d'accrochage.
	Grandeur	OPTIONAL GrandeurEcriture.	Dimension de l'écriture.
	Ligne_auxiliaire	OPTIONAL Polyline	Trait de rappel pour le numéro de l'immeuble lorsque celui-ci est à l'extérieur de l'immeuble.
Bien_fonds	PartieNumero Immeuble	OPTIONAL TEXT*12	Saisir une lettre majuscule, si le bien-fonds est en plusieurs portions.
	Geometrie	AREA	Cette table constitue une partition du territoire.
	Genre_ligne	OPTIONAL Domaine de valeurs : litigieux ; incomplet.	La valeur 'incomplet' sera utilisée lorsque le bien-fonds n'est pas en entier dans le périmètre du mandat.
	Superficie	DIM2	Surface du bien-fonds au mètre carré.